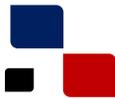




VILLE DE WATTEN

Les infos municipales



Wattennaises

mai 2022

LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chers Wattennais, chères Wattennaises,

Le 14 avril a eu lieu le Conseil Municipal consacré au budget 2022 : en voici les grandes lignes.

▪ **Budget de fonctionnement** (pour faire tourner l'entreprise Mairie) : **2 130 308 €**

- Les dépenses sont contenues.
- Le soutien aux associations se poursuit.
- Les dépenses d'énergie sont en hausse de 23% !
- Les taux des taxes locales restent inchangées (Commune).
- A ce jour pas d'emprunt.

▪ **Budget d'investissement : 572 236 €**

- De gros travaux : la salle J-P Decool (bon retour d'un dossier monté par nos services avec une subvention supplémentaire de 8 000 €) et la toiture de l'église achevés et payés (charpente).
- A régler, la fin des enfouissements en centre-ville (104 800 €).
- En recette, les fonds de concours de la CCHF de 334 017 € sont les bienvenus (très forte implication personnelle).
- **Nous travaillons à la rénovation et à l'agrandissement du Centre socio-culturel.** Ce sera l'un des grands chantiers

de notre mandat.

Pour les festivités, à venir le programme ci-dessous, et à noter deux nouveautés :

- 1- **Le Festival de Musique** destiné à la Jeunesse, programmé par Watt'en fête le samedi 25 juin dans l'enceinte de l'abbaye.
- 2- **Le Festival Het Lindenboom de Loon-Plage** décentralisé à Watten le dimanche 17 juillet à l'abbaye, **dans l'écrin wattennais de la culture**, avec un groupe venu du Québec, grâce au financement du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme (entrée gratuite).

▪ **La traditionnelle Fête Médiévale à l'abbaye** les 14 et 15 août, organisée par Watt'en fête.

En ma qualité de Vice-Président à la Culture à la CCHF, voici une date à noter dans votre agenda dans le cadre de Musique en Eglise (7 concerts sur le territoire) :

▪ **Le Concert "Faces à faces" de Romain Leleu Sextet à Watten** le samedi 20 août à l'église St-Gilles, pour 5€ l'entrée, la possibilité de voir l'un des meilleurs trompettistes de France accompagné de cinq musiciens.



Daniel Deschodt.

LES PARCOURS DU **Coeur**

DIMANCHE

29 MAI 2022 à 9h00

Rendez-vous au 1000 Clubs

Concours de façades et jardins fleuris

Inscriptions jusqu'au 20 juillet

Thème 2022 : « la brouette »

Lot à chaque participant

Bulletin d'inscription joint et disponible en mairie.

Au 1^{er} juillet 2022, du changement dans la collecte de vos déchets !

Ordures ménagères le lundi dès 5h

Emballages (bacs jaunes) :

1 mercredi sur 2 (semaines paires)

le matin dès le 13 juillet

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le mercredi 6 juillet 2022

WATTEN

Quartier de Loverstel

Brocante de Loverstel

10^{ème} édition

Dimanche 26 juin 2022

de 9h à 18h

Inscriptions en mairie début juin

WATT EN FÊTE PRÉSENTE

Festival de L'Abbaye 2022

SAMEDI 25 JUN

De 12h à 00h à l'Abbaye de Watten

DJHS TRANCEBALL

De 17h à 18h30

DJ SEV - JULIEN W - CAMOO
AIRTRACK - JULIEN BERTRAND
DJ SOV - MAADH - LOOPKILLERS

Réservation en ligne et sur place :

[HTTPS://my.weezevent.com/festival-de-labbaye](https://my.weezevent.com/festival-de-labbaye)

Prix entrée simple : 10€
Prix entrée + camping : 15€

WATTEN

PLACE DU CAPITAINE LEVEAUX

ANIMATIONS COUNTRY 11H - 18H

FEU D'ARTIFICE 23H

CORBEAU LE COUPEUR

TOLY MONTAGNE

JOURNÉE AMÉRICAINE

ANIMÉE PAR TOLY

14 JUILLET 2022

AMÉRICAINES • RODS • CUSTOMS • BIKES ANIMATIONS
STANDS • RESTAURATION RAPIDE DE PLEIN AIR

ACCORDEON À PARTIR DE 19H00
AVEC SEB PRESTA ET SON ENSEMBLE

IFAS | JUILLET 2022

het Lindenboom

Festival de Musiques Traditionnelles

Concert

« Les Tireux d'Roche »

le dimanche 17 juillet à 21h00

A l'abbaye de Watten. GRATUIT



▪ **Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 avril à 19h en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.**

Étaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Soltysiak, M. Révillon, Mme Delhay, M. Odièvre, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Penez, M. Blin, Mme Marquand.

Absents : Mme Rousselle (procuration à M. Deschodt), M. Ducrocq (procuration à M. Avart), Mme Danset (procuration à Mme Binet), Mme Wuyts (procuration à M. Courtin), Mme Ogez (procuration à M. Dambricourt), M. Marie (procuration à M. Penez).

Le conseil a adopté les délibérations suivantes :

▪ **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Un excédent de fonctionnement de 118 137,37 € a été constaté. Le résultat cumulé s'élève à 203 703,61 €. Le conseil fixe l'état des restes à réaliser et affecte le résultat de fonctionnement ainsi : 130 533,75 € en investissement, et 73 169,86 € en excédent reporté. 19 voix pour 4 abstentions.

▪ **Compte administratif 2021 :**

Sous la présidence de M. Bernard Vanpoperinghe (le maire ne pouvant légalement pas siéger pour cette délibération), le conseil donne acte au maire de la mise en œuvre du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2021. *Compte administratif voté par 18 voix pour et 4 contre.*

▪ **Compte de gestion 2021 :**

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 a été approuvé. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. *Délibération adoptée par 19 voix pour et 4 contre.*

▪ **Budget primitif 2022 :**

Après examen des propositions de la commission des finances, le budget primitif a été présenté. Il s'équilibre en fonctionnement à 2 130 307,86 € et en investissement à 572 235,75 €.

Adopté par 19 voix pour et 4 abstentions.

▪ **Attributions des subventions :**

Le montant des subventions accordées aux différentes associations qui en ont fait la demande s'élève à 138 000 € dont 75 585 € alloué au Centre socio-culturel par convention. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Fixation du taux 2022 des taxes locales :**

Après examen de la commission des finances, le conseil adopte les taux suivants :

- foncier bâti : 45,29 %,
- foncier non bâti : 32,50 %.

Adoption par 16 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

▪ **Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde :**

La législation rend responsable le maire, via son pouvoir de police, de la protection de ses administrés. Il a obligation de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'information et à la protection des populations. Obligation est faite aux communes de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde pour les communes concernées par un Plan de Prévention des Risques.

La commune est concernée par les risques suivants : inondation, météorologique, transport de matières dangereuses, mouvement de terrain, découverte d'engins de guerre, sismique.

M. le maire propose d'élaborer le PCS avec l'accompagnement du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), pour le volet inondation, et avec l'aide de la CLI pour les problématiques liées à la présence d'une centrale nucléaire à Gravelines. Un groupe de travail a été désigné pour la mise en œuvre du PCS.

Ont été désignés : M. Dambricourt maire-adjoint, Mme Binet, maire-adjointe, Mme Becquet, Mme Delhay, M. Buckman, M. Charlemagne, M. Penez, M. Révillon, conseillers municipaux, et M. Daniel Hollant, chef du corps des Sapeurs-Pompiers. Toute personne ou organisme ayant des compétences utiles à l'élaboration des documents précités pourra être

adjointe au groupe de travail. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Espace Jean-Marie Harlay, aménagement d'une rampe d'accès. Demande de subvention ADVB :**

Pour faciliter l'accès au mini-stade et à la base de loisirs Jean-Marie Harlay aux personnes à mobilité réduite et aux enfants, il est envisagé de remplacer l'escalier par une rampe. Un devis de 13 863,75 € HT a été retenu et sur cette base le conseil sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre du programme ADVB 2022. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Opération 1ère licence sportive. Financement.**

Suite à la délibération mettant en place le financement de la 1ère licence sportive pour les jeunes wattenais âgés de 3 à 17 ans, vu les demandes présentées et la constatation de l'existence au budget du crédit nécessaire, le conseil autorise le paiement aux associations qui en ont fait la demande.

▪ **Demande de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Sivom :**

Par le biais d'une convention et moyennant le remboursement par la commune des frais occasionnés pour la publication des annonces et notamment pour la consultation de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du Centre socio-culturel, le conseil sollicite la mise à disposition de la plateforme des marchés publics du Sivom. *Adopté par 22 voix et 1 abstention.*

▪ **Extension du Centre socio-culturel. Maîtrise d'Œuvre, Critères de consultation :**

Le conseil autorise M. le Maire à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte, pour la réhabilitation et l'extension du Centre socio-culturel et fixe le nombre de candidats admis à présenter une offre à 4. Un groupe de travail sera spécialement constitué pour toute question relative à ce projet. *Décision validée à l'unanimité.*

Lois sur les chats errants

Chats « errants », stérilisation et identification obligatoires depuis le 1er janvier 2015

Arrêté du 3 avril 2014 (fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L214-6 du code rural et de la pêche maritime) :

« Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur un territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime* ne peut être mis en œuvre ». Paru au JO du 17/04/14.

(*) Article L211-27 :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent. Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage. Toutefois, sans préjudice des

articles L223-9 à L223-16, dans les départements déclarés officiellement infectés par la rage, des dérogations peuvent être accordées aux communes qui le demandent, par arrêté préfectoral, après avis favorable de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail selon des critères scientifiques visant à évaluer le risque rabique ».

Ce qui change :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Un maire aura dorénavant à se justifier de son recours à la fourrière et de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation. Il ne sera plus en droit de refuser la main tendue des bénévoles et associations qui proposent actions de terrain et financements. Il ne pourra plus refuser d'y participer.

LIBRE EXPRESSION du groupe Objectif Watten

Le groupe majoritaire est au travail dans tous les domaines.

Informations pratiques

EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ :

Faites un point complet sur votre santé le MARDI 14 JUIN 2022 entre 8h15 et 10h30 (durée 20 min.) à Watten (espace santé à côté de la mairie).

▪ Sur rendez-vous auprès de votre référent social.

Les personnes inscrites recevront une convocation.

Un second rendez-vous sera fixé le lundi 20 juin ou mardi 21 juin entre 8h30 et la fin d'après-midi (durée 1h).



CAMION BLEU FRANCE SERVICES

Pour vos démarches administratives

Le 3e vendredi du mois de 9h00 à 13h00, parking de la mairie

▪ Prise de rendez-vous au tél. : **03.59.73.49.50** ou à :

flandres.franceservices@lenord.fr



CAMION DE LA CARSAT

Pour préparer votre retraite :

LES MERCREDIS 24 AOÛT, 28 SEPTEMBRE et 16 NOVEMBRE 2022 de 9h00 à 11h40 et 13h à 15h40 sur le parking de la mairie.

▪ Prise de rendez-vous au tél. : **39.60**



LIBRE EXPRESSION du groupe En Avant Watten

« En Avant Watten » n'a pas voté le budget présenté par le maire, **pourquoi ?**

1. Trop de dépenses inutiles :

a. Pour la consultation du contrat de maintenance des chaudières, ils ont fait appel à un cabinet, coût : 5040€ ; alors que tous les éléments étaient en mairie ; cette affaire était réalisable en interne car déjà faite, par nous.

b. Nous avons demandé le récapitulatif des interventions P3 (remplacement sur chaudières) en fin de contrat. Incroyable ! ils ne savent pas car ils n'ont rien suivi des travaux et où sont passés les 24754€ restants du contrat précédent ?

c. On paie une entreprise pour des plantes couvre-sol ; après, on les arrache pour y mettre des cailloux, logique ?

d. Indemnités brutes des élus (maire et adjoints) : 82900€. Pourquoi cette largesse ?

e. Vos impôts fonciers vont encore augmenter et d'après le maire l'année prochaine, ce sera encore pire !

2. Leur saine gestion ? :

a. Le FNGIR, cette taxe de 131 356€ que l'on paie injustement chaque année. Le maire, vice-président de la CCHF devait régler le problème avec eux. Bilan ça n'avance toujours pas ; leurs excuses : le Covid, ou autre chose ; en attendant, on paie !

b. La propriété « au fil de l'eau » : Alors que le dossier devait être soldé depuis Janvier 2020, le maire accorde des délais supplémentaires, sans en informer le conseil. Maintenant, ils nous disent que l'argent versé est bloqué chez le notaire. Qui accepterait une telle gestion de son patrimoine personnel ?

c. La loi nous imposait des travaux de mise en conformité de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite dans les Etablissements Recevant du Public. Nous avons fait tous les dossiers et programmé les travaux de 2016 à 2021 (le tout signé par le maire). Depuis fin 2017, ils ne font plus rien. Selon eux, ce n'est plus une priorité !

NAISSANCES

■ **Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations !**

Louana PLOUVIN née le 10 janvier 2022 à BLENEDECQUES fille de Sébastien et de Aurélie BACUE
Antoine GRAVE DAVION né le 21 janvier 2022 à BLENEDECQUES fils de Alexandre et de Marie-Anaïs DAVION
Samaël DUPONT né le 30 janvier 2022 à CALAIS fils de Lilian et de Gwenaëlle COULON
Zélie RYNGAERT née le 1er mars 2022 à BLENEDECQUES fille de Vincent et de Kelly GOETGHELUCK
Nino BERTHELEMY né le 25 mars 2022 à BLENEDECQUES fils de Matthieu et de Dolorès MOLERO
Jade SECQ née le 30 mars 2022 à BLENEDECQUES fille de Aurélien et de Sylvia VANDENBUSSCHE
Anna VAUPRÉ DAVION née le 02 avril 2022 à LILLE fille de Maxime et de Angèle DAVION
Alban MAHIEUX né le 05 avril 2022 à BLENEDECQUES fils de Bryan et de Camille PERRIN
Ambre PLAIDEUX SOLTYSIAK née le 21 avril 2022 à DUNKERQUE fille de Alexandre PLAIDEUX et de Joséphine SOLTYSIAK

ILS NOUS ONT QUITTÉS

■ **Nous nous associons à la peine éprouvée par les familles et leur témoignons toute notre sympathie.**

Roland CAPPELLE, 66 ans, décédé le 05 janvier 2022
Marie Thérèse MILLIOT veuve de Claude VANOC, 91 ans, décédée le 18 janvier 2022
Geneviève MESMACRE veuve de Marcel BAYART, 87 ans, décédée le 25 janvier 2022
Marie-Thérèse DEWEVRE veuve de Paul FEVRIER, 100 ans, décédée le 04 février 2022
Georges DUBOIS veuf de Micheline KESTELOOT, 90 ans, décédé le 09 février 2022
Béatrice PACCOU veuve de André DEQUIDT, 96 ans, décédée le 16 février 2022
Françoise BARRAS veuve de Pierre DECLERCQ, 82 ans, décédée le 07 mars 2022
Micheline LORIO veuve de Maurice HANON, 91 ans, décédée le 09 mars 2022
Sonia RAUX veuve de Jean DERUYFFELAERE, 85 ans, décédée le 12 mars 2022
Ginette MARQUIS veuve de Roger LESUISSE, 86 ans, décédée le 28 mars 2022
Fernande DELOBEL veuve de Sadi MAEGHT, 99 ans, décédée le 02 avril 2022
Odette REVILLON veuve de Gérard LEHMANN, 92 ans, décédée le 07 avril 2022
Bernadette CASIER veuve de Marcel LEGRAND, 94 ans, décédée le 07 avril 2022
Gilbert HUDELLE veuf de Josiane RYCKELYNCK, 91 ans, décédé le 10 avril 2022
Yvonne BOULY veuve de Gilbert MARCOTTE, 97 ans, décédée le 15 avril 2022
Germaine OUBADJI veuve de Bertrand BELAID, 87 ans, décédée le 17 avril 2022
Bernard LENGAGNE époux de Anne-Marie BOUIN, 74 ans, décédé le 18 avril 2022
Jean-Paul FEBURIER veuf de Josiane FICHTEN, 71 ans, décédé le 19 avril 2022
Maryvonne BACQUET, 72 ans, décédée le 20 avril 2022
Raymonde CLERET veuve de Paul KIEKEN, 89 ans, décédée le 22 avril 2022
Josianne VANDENBOSSCHE veuve de Gérard GUILBERT, 89 ans, décédée le 24 avril 2022

Agenda

- **Forum éco-acteurs** le vendredi 27 mai salle St-Gilles
- **Fête des Mères de l'Union Commerciale** le samedi 28 mai
- **Parcours du Cœur des familles** le dimanche 29 mai à 9h au 1000 Clubs
- **Atelier "Médias et Fake News"**, à la Bibliothèque le mercredi 1^{er} juin
- **Tir de nuit** le vendredi 3 juin par La Guillaume Tell
- **Audition de la classe d'orgue** le samedi 4 juin à 19h à l'église St-Gilles
- **Gala de Danse du Centre socio-culturel** les 10 et 11 juin salle St-Gilles
- **Challenge de pétanque en doublettes** le dimanche 12 et 19 juin
- **Tir de championnat sur 2 perches** le lundi 13 juin par La Guillaume Tell
- **Comédie Musicale du Sacré-Cœur** le jeudi 16 juin
- **Tournoi U12-U13** le 18 juin et **Tournoi U10-U11** le 19 juin par le CS Watten
- **Tournoi de basket** les 25 et 26 juin par l'ABC Watten

COMMERCANTS ET ARTISANS

NOUVEAU A WATTEN

Alba Sophrologie
 Camille Deheunynck
 Sophrologue Humaniste
 Maison Médicale de Watten
 06.29.69.30.77
 contact@alba-sophrologie.fr



Delphine Agez
 Consultante Immobilière indépendante
 www.houzing.eu
 Tél.: 07.66.76.65.99
 agezdelphine@gmail.com



Samedi 30 juillet 2022
FantastiQuest
 le Grand Jeu
 VENEZ VIVRE L'AVENTURE DONT VOUS ÊTES LE HÉROS

Dès 9 ans à l'abbaye 9h30 : grand jeu immersif médiéval fantastique – 12€
 dès 18h00 : soirée folklorique gratuite
 06.03.07.03.85

14 ET 15 AOUT 2022

Fête Médiévale

WATTEN - SITE DE L'ABBAYE

LUC ARBOGAST

HYPNOSIS

WATTEN SITE DE L'ABBAYE

CONCERT - TARIF PRÉ-VENTE : 25€ / SUR PLACE : 30€
 Infos et résa : <https://my-weevenet.com/concert/luc-arbogast-hypnosis>

Festival Musique en Eglise 5€

Concert « Face(s) à Face(s) » avec Romain Leleu Sextet

Samedi 20 août

à 19h à l'église St-Gilles

Don du sang

20 mai, 21 octobre et 23 décembre de 10h à 13h et de 14h30 à 18h salle St-Gilles.



Retrouvez-nous sur : www.watten.fr
 (plus de 15000 visites par mois !)

Téléchargez notre application mobile « PANNEAUPOCKET »



Inscrivez-vous à la lettre d'information en envoyant votre demande à : newsletter@watten.fr
 Et suivez-nous sur les réseaux sociaux !

